

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

Jeudi 18 avril 2019
de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Hugues FOURAGE - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents communaux

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes

**Pensez à utiliser
votre DIF**

TARIFS 2019 DIF

ÉLUS

**(prise en charge par la caisse des
dépôts et consignation)**

Sur devis

TARIFS 2019

*Lorsque le financement est pris sur le
budget de la collectivité
(tarifs à la journée)*

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

**NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Objectifs

- connaître le cadre général de l'intervention des élus en matière de sécurité et plus particulièrement du maire
- identifier les actions et les domaines d'intervention à risque pour le maire
- savoir faire le choix de la meilleure intervention



Contenu

- ⇒ **L'objet des pouvoirs de police du maire**
 - le bon ordre
 - la tranquillité
 - la sécurité
 - la salubrité
- ⇒ **L'exercice des pouvoirs de police du maire**
 - les limites territoriales
 - les limites juridiques
- ⇒ **Les actes de police du maire**
 - les formes
 - la motivation
 - l'entrée en vigueur
- ⇒ **L'exécution et le contrôle des actes de police du maire**
 - l'exécution
 - le contrôle : préfectoral, juridictionnel, citoyen

Coupon-réponse
« L'élu(e) local(e) et la sécurité sur la commune »
Jeudi 18 avril 2019 de 9h à 17h

COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire) :

Mode de financement :

DIF élus (**DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 18 FÉVRIER**) budget de la collectivité autres

S'inscrit au repas au tarif unique de **17 €** : oui non

Sera accompagné (e) de :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire) :

Mode de financement :

DIF élus (**DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 18 FÉVRIER**) budget de la collectivité autres

S'inscrit au repas au tarif unique de **17 €** : oui non

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

• Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail : a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

• Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au mois 10 jours avant la session.

• Toute formation commencée est due dans son intégralité.

• Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée